

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne
Section élections

COMMUNE DE SAINT-MARCEL
ELECTIONS MUNICIPALE ET
COMMUNAUTAIRE PARTIELLES INTEGRALES
ARRETE FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS
AU 1^{er} TOUR

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE, SOUS-PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT DE VANNES

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral;

Vu les instructions ministérielles (NOR : INTA1327826C) en date du 12 décembre 2013;

Vu l'arrêté du Secrétaire général de la préfecture du Morbihan, sous-préfet de l'arrondissement de Vannes en date du 10 février 2017 portant convocation des électeurs et organisation des élections municipale et communautaire partielles intégrales de Saint-Marcel les 19 et 26 mars 2017 ;

Sur la proposition de M. le Directeur de la réglementation et des libertés publiques de la Préfecture du Morbihan par intérim;

ARRETE

Article 1^{er}: Pour les élections municipale et communautaire partielles intégrales de Saint-Marcel les 19 et 26 mars 2017, les listes des candidats régulièrement enregistrées pour le 1^{er} tour sont :

n° 1 – } AGIR ENSEMBLE POUR SAINT-MARCEL

n° 2 – } EQUIPE ROUSSELOT

Le détail de chacune des listes figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 :Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie.

Un exemplaire sera, par ailleurs, affiché dans chaque bureau de vote et déposé sur la table de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins des listes de candidats déclarées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture, sous préfet de l'arrondissement de Vannes, M. Didier Thébaud assurant la suppléance du maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché immédiatement en mairie et dont une copie sera déposée sur la table du bureau de vote.

Vannes, le
Le Secrétaire général, sous-préfet de
l'arrondissement de Vannes

Pierre-Emmanuel PORTHERET



LISTE DE CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE

Nom de la liste : ...AGIR...ENSEMBLE...POUR...SAINT...MARCEL

(1) Cocher la case si le candidat à l'élection municipale est également candidat à l'élection communautaire

Ran g	Nom figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Prénom (s) figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Sexe (F ou M)	(1)
1	JEFFROY	MARIE - HERVE	F	X
2	MAINGUY	JACQUES	M	X
3	MICHEL	SOPHIE	F	
4	THEBAUD	DIDIER	M	
5	PLANTARD	MARINA	F	
6	THIBAUT	YANNICK	M	
7	POUDELET	LAETITIA	F	
8	MARGOÛT	NICOLAS	M	
9	CHEVALIER	CHANTAL	F	
10	BILLAUD	YANNICK	M	
11	LABBE	CATHERINE	F	
12	MAQUIGNON	CHRISTIAN	M	
13	THEXIER	SYLVIE	F	
14	PASSIN	EMMANUEL	M	
15	MOLIDI	ANNICK	F	
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				

LISTE DE CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE

Nom de la liste : EQUIPE.....ROUSSELOT

(1) Cocher la case si le candidat à l'élection municipale est également candidat à l'élection communautaire

Rang	Nom figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Prénom (s) figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Sexe (F ou M)	(1)
1	ROUSSELOT	ARMEL	M	X
2	GICQUEL	FANNY	F	X
3	LOPEZ-LOPEZ	VINCENT	M	
4	BRUNEL	MARIE-FRANCE	F	
5	HAVART	JEAN-PIERRE	M	
6	DUBOIS	SYLVIE	F	
7	TEXERAUD	PATRICK	M	
8	IBORRA PLANS-LATAPIE	IRENE	F	
9	SOURGET	MICKAEL	M	
10	DIPODE	ISABELLE	F	
11	MARQUET	MICHEL	M	
12	DESMAS	AURELIE	F	
13	LATAPIE	JEAN-MICHEL	M	
14	PIVETEAU	CHANTAL	F	
15	MARLIER	GUY	M	
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				